

Montréal, le 29 février 2024

Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel

À : Énergir et les intervenants reconnus au dossier tarifaire R-4213-2022

OBJET : Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant le raccordement d'un nouveau site d'injection de GSR et la réhabilitation d'une conduite à Sainte-Sophie
Dossier Régie : R-4244-2023

Chers collègues,

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite, par la présente, à la lettre que lui transmettait le RTIEÉ le 28 février 2024 (pièce [C-RTIEÉ-0002](#)) dans le dossier mentionné en objet.

Le 2 février 2024, la Régie précisait, dans un courriel transmis à tous les participants à ses travaux, qu'elle avait adopté une solution afin de rendre accessibles l'ensemble des documents diffusés sur son ancien site internet dans les dossiers réglementaires antérieurs à l'implantation de son système de dépôt électronique (SDÉ).

La Régie précisait, dans ce courriel, qu'il suffisait de se rendre sur la page suivante de son site Internet [Archives 1997-2010 | Régie de l'énergie \(regie-energie.qc.ca\)](#) et de suivre le lien menant sur le service de stockage DropBox. Elle ajoutait qu'un fichier Excel « Liste des dossiers » contenant la liste des dossiers ainsi que leur titre était également disponible pour permettre un meilleur repérage et qu'il n'était pas nécessaire d'ouvrir un compte DropBox pour consulter les documents pouvant par ailleurs être téléchargés sur les ordinateurs ou serveurs des utilisateurs.

Dans ce contexte, la Régie ne déposera pas, dans le présent dossier, la documentation afférente aux dossiers R-3532-2004, R-3591-2005 (partie relative au suivi du Projet Sainte-Sophie) et R-3609-2006 tel que demandé par le RTIEÉ.

Veuillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/vd